



# Pour des crèches abordables

Signez l'initiative!

## INITIATIVE POUR LES CRÈCHES : ARGUMENTAIRE

Berne, le 2 mars 2022

L'USS et les syndicats soutiennent l'initiative pour les crèches

### **Pour une véritable égalité, il faut des places d'accueil des enfants abordables et de qualité**

L'USS et les syndicats soutiennent l'initiative pour les crèches du PS, car elle représente un pas important vers l'égalité dans le monde du travail. Trop souvent, ce sont les femmes qui endossent la responsabilité de la garde des enfants et qui renoncent (ou doivent renoncer) pour cela à un travail rémunéré. Le personnel des crèches et des écoles à horaire continu travaille sous stress et est mal payé, ce qui ne rend pas justice à la responsabilité qu'il assume. L'initiative pour les crèches apporte des solutions. Voici les cinq principaux arguments du point de vue syndical :

#### **1 Déficit de revenu chez les femmes**

Les femmes gagnent en moyenne 19 % de moins que les hommes (extrapolé sur un emploi à plein temps), soit presque un cinquième. Leur revenu effectif est même globalement inférieur de 43,3 % à celui des hommes. Ces écarts ne s'expliquent pas uniquement par la discrimination salariale, mais aussi par le fait que les choix et les parcours professionnels des femmes sont beaucoup plus souvent influencés par le travail – non rémunéré – de garde et d'assistance que ceux des hommes.

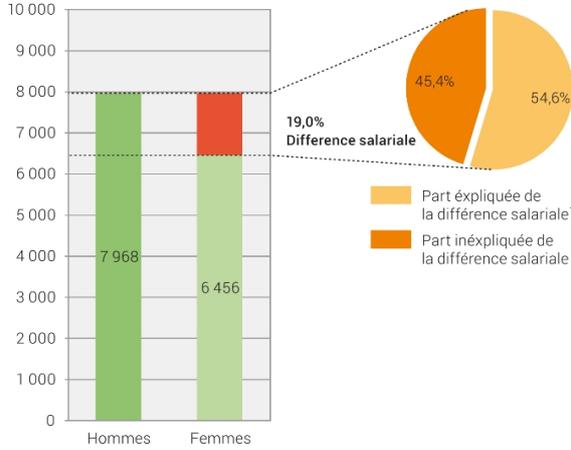
La Suisse manque de places abordables pour l'accueil des enfants. Ce sont donc la plupart du temps les mères qui assurent la charge des enfants et qui réduisent pour cela leur temps de travail ou cessent complètement leur activité professionnelle.

Chez les couples avec enfants, elles assument la majeure partie des tâches ménagères et d'assistance non rémunérées et renoncent en revanche à leur sécurité financière. **L'initiative pour les crèches décharge les familles et réduit ainsi l'écart de revenu des femmes.**

### Salaires moyens et écarts salariaux, en 2018

Part expliquée et part inexpliquée, économie totale

#### Salaires moyens par mois



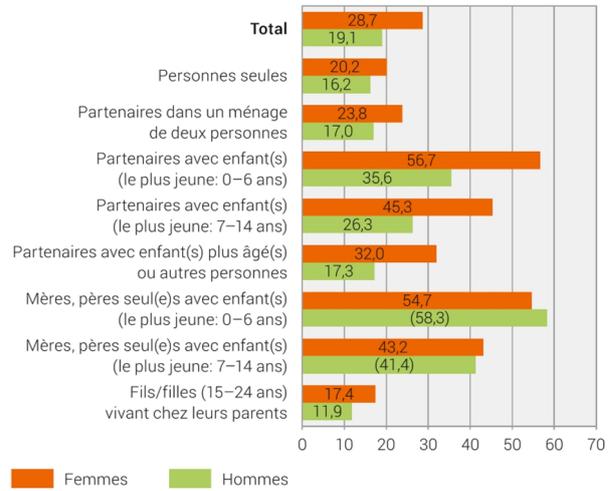
<sup>1</sup> facteurs objectifs comme position professionnelle, formation, branche économique, autres facteurs

Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS);  
Calculs: B,S,S,Volkswirtschaftliche Beratung AG

© OFS 2021

### Nombre d'heures consacrées au travail domestique et familial, en 2020

Selon la situation familiale, heures en moyenne par semaine

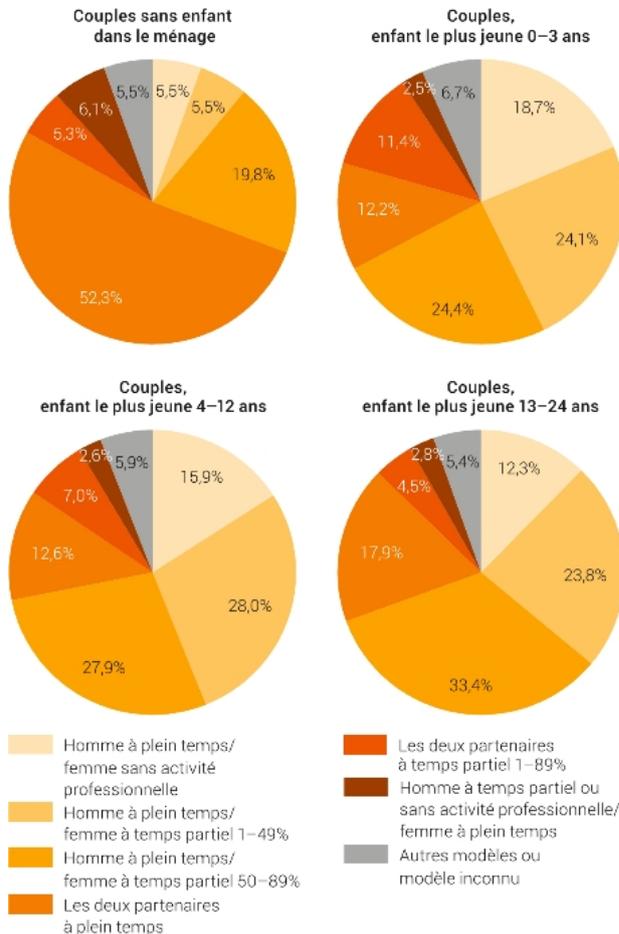


(Chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations dans l'échantillon. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA): Travail non rémunéré © OFS 2021

### Modèles d'activité professionnelle des couples avec ou sans enfants dans le ménage, en 2020

Les deux partenaires de 25 à 54 ans



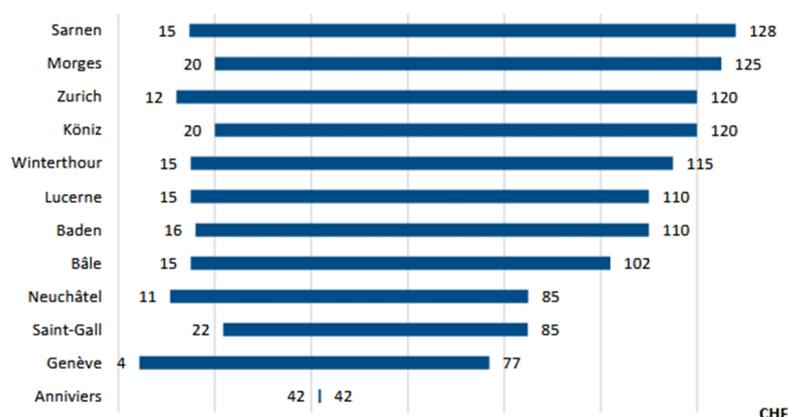
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2021

## 2 Les places sont trop chères pour les parents

En Suisse, la contribution des pouvoirs publics à l'accueil extrafamilial des enfants est trop faible. Alors que les pays scandinaves investissent jusqu'à 2 % de leur produit intérieur brut dans les structures d'accueil des enfants, la Suisse n'y consacre que 0,1 % (recommandation de l'OCDE : 1 %). Ce sont donc les parents qui doivent assumer une grande partie des coûts. Les tarifs pour les parents varient selon les cantons et les communes, mais en général, ils paient plus de la moitié des coûts réels, à quelques rares exceptions près en Suisse romande et dans des grandes villes. Conséquence : pour faire garder deux enfants deux jours par semaine, la facture pour les parents se situe entre 3 et 16 % du revenu familial annuel, selon la commune (pour 3,5 jours : 20 %). Contrairement à ce que prétendent les élu-e-s de droite et du centre, ce ne sont pas les impôts qui grèvent le plus les budgets des familles, mais bien les frais de garde d'enfants. Les familles à faible revenu renoncent même souvent à l'accueil extrafamilial de leurs enfants à cause des coûts. **L'initiative pour les crèches plafonne les contributions des parents à 10 % du revenu familial – indépendamment du nombre d'enfants et de journées de garde.**

Figure 1 : Structures d'accueil préscolaire : tarifs minimaux et maximaux par journée pour les enfants de 18 mois ou plus



Graphique INFRAS. Tarifs appliqués dans les structures d'accueil préscolaire subventionnées (état en 2020).

Tableau 4 : Charge financière d'un couple avec deux enfants d'âge préscolaire

Couple avec deux enfants, deux jours d'accueil extrafamilial par semaine Revenu net du ménage : 114 000 CHF pour un taux d'occupation total de 140 % Patrimoine : 30 000 CHF				
Commune	Frais d'accueil <sup>76</sup>	Charge brute	Déductions fiscales pour accueil extrafamilial*	Charge nette
Genève	4 210	4 %	4 210	3 %
Neuchâtel	8 100	7 %	8 100	5 %
Bâle	7 885	7 %	7 885	6 %
Köniz	9 530	8 %	9 530	6 %
Morges	8 487	7 %	8 487	6 %
Zurich	8 785	8 %	8 785	6 %
Anniviers	7 956	7 %	6 000	7 %
Bellinzone	11 869	10 %	11 869	8 %
Lucerne	11 128	10 %	9 400	8 %
Baden	12 309	11 %	12 309	9 %
Winterthur	13 713	12 %	13 713	10 %
Saint-Gall	18 866	17 %	18 866	13 %
Sarnen	18 086	16 %	18 086	14 %

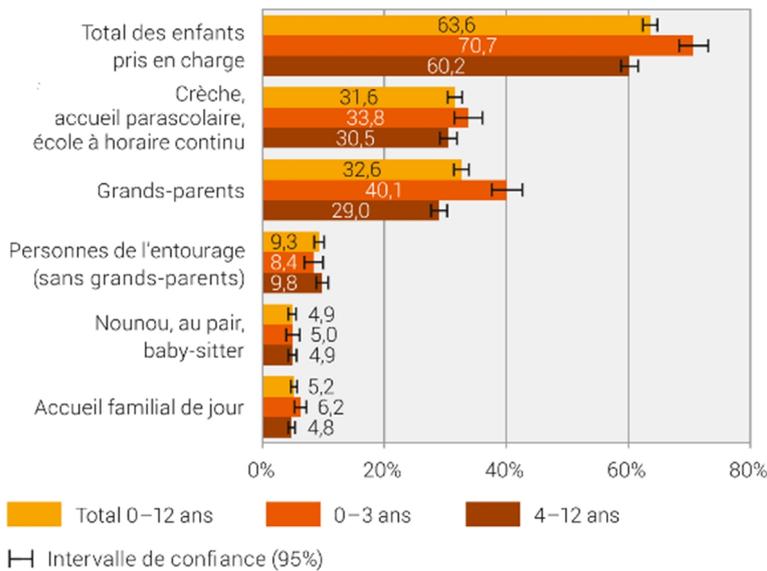
Explication : les calculs tiennent également compte des déductions sur l'impôt fédéral de 10 100 CHF maximum par enfant.  
Tableau INFRAS.

### 3 Pas assez de places d'accueil

La Suisse se situe au 38<sup>e</sup> rang sur 41 pays en matière d'accueil des enfants, indique une étude du Fonds des Nations unies pour l'enfance, l'UNICEF. Ce mauvais classement est notamment dû à une offre insuffisante en termes de places d'accueil. En effet, l'offre actuelle correspond à un taux de couverture de 18 % pour l'accueil extrafamilial (soit 18 places à plein temps pour 100 enfants d'âge préscolaire) et de 13 % seulement dans l'accueil extrascolaire.

À peine un tiers des enfants de moins de 13 ans est régulièrement accueilli dans une crèche ou une école à horaire continu. Les familles se rabattent sur des arrangements privés, comme la prise en charge par les grands-parents, par exemple. Mais de telles solutions sont plus sensibles aux situations de crise que les structures institutionnelles, comme on a pu le constater lors de la pandémie. Et beaucoup de mères aimeraient bien augmenter leur taux d'activité professionnelle, mais elles n'ont pas accès à une place d'accueil adéquate pour leurs enfants. **L'initiative pour les crèches inscrit dans la Constitution le droit à une place d'accueil pour tous les enfants jusqu'à la fin de l'école primaire.**

#### Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extrafamilial, selon le mode de garde et l'âge, en 2018



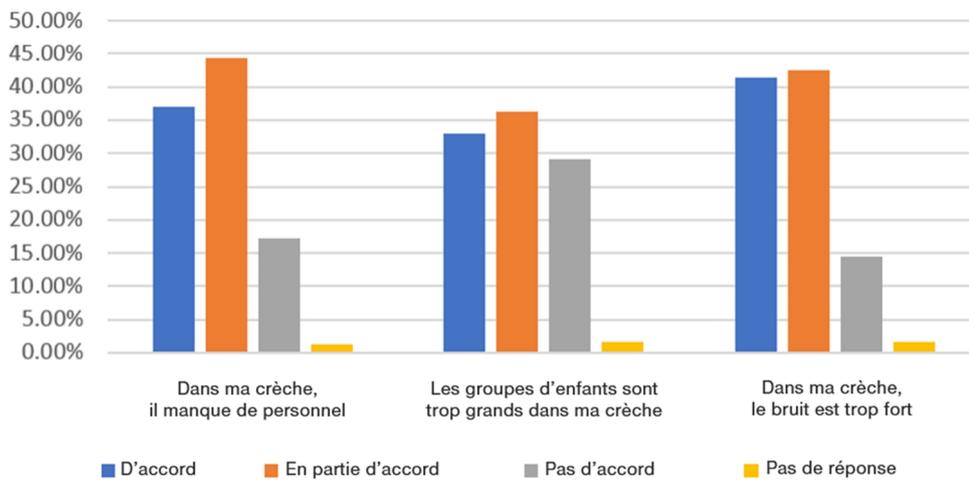
Note: puisqu'un enfant peut avoir plusieurs modes de garde, la somme des différents modes de garde ne correspond pas au total.

#### 4 Conditions de travail problématiques

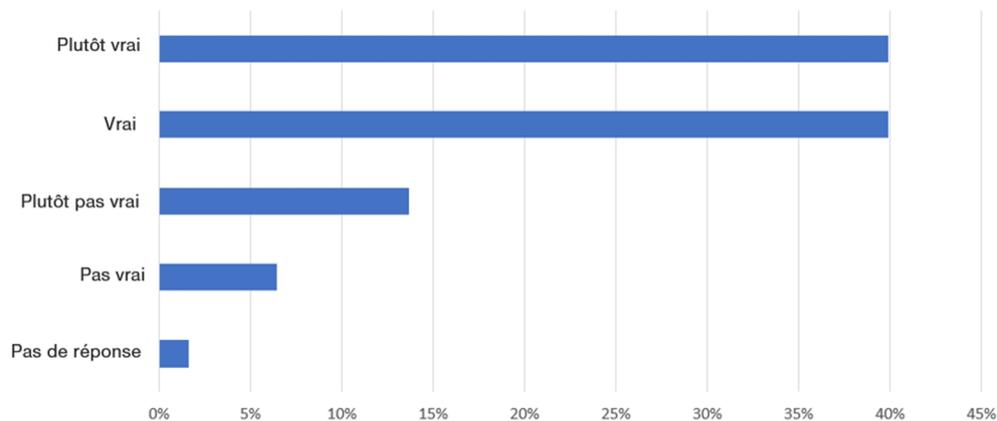
Le personnel des structures d'accueil paie avec de mauvaises conditions de travail le prix de la pingrerie des pouvoirs publics en matière d'accueil extrafamilial et extrascolaire des enfants. Seuls les cantons de Genève et de Vaud ont des conventions collectives de travail dans ce domaine. Ailleurs, ce sont souvent les normes minimales de la loi sur le travail qui s'appliquent. Lors d'une enquête menée par le syndicat SSP en 2021, 80 % des employé-e-s des crèches ont répondu qu'elles et ils se sentaient stressés au travail. Et 40 % ont l'intention de changer de profession en raison des nuisances que ce travail fait peser sur leur santé.

Pour faire des économies, on essaie de réduire les coûts salariaux : 43 % du personnel des crèches n'a pas de formation spécialisée ; la plupart des crèches emploient des stagiaires comme main-d'œuvre bon marché – à des salaires sous les 1000 francs par mois et avec peu de perspectives de décrocher une place d'apprentissage. Même pour les personnes formées, les salaires sont nettement plus bas que dans des professions comparables et ne sont pas à la hauteur des responsabilités de ce travail. **L'initiative pour les crèches revalorise les métiers de l'accueil des enfants avec de la formation, des salaires et des conditions de travail appropriés.**

#### Causes des nuisances pour la santé



#### Je me sens stressé-e au travail

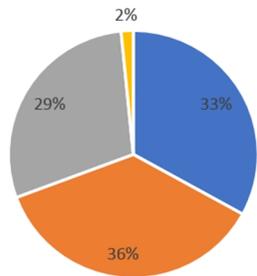


Enquête du SSP 2021

## 5 Une qualité à améliorer

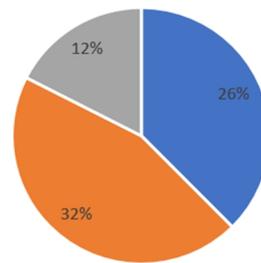
La bonne qualité d'une structure d'accueil est la condition sine qua non pour que les parents puissent, sans souci, lui confier leurs enfants. Malheureusement, la pression pour faire des économies a un effet délétère sur la qualité de l'accueil : le taux d'encadrement (nombre d'enfant par membre du personnel) ne correspond que très rarement aux recommandations pédagogiques, et il inclut le personnel non qualifié (apprenti-e-s, stagiaires). En général, la situation n'est pas aussi catastrophique que celle des crèches Globe-Gardens qui ont fait la une pendant l'hiver 2019/2020 : manque de nourriture, roulement de personnel important et des stagiaires qui se retrouvent seules responsables d'un groupe de bébés. Mais ailleurs aussi, le taux d'encadrement restreint rend difficile le travail des employé-e-s qui souhaitent (bien) répondre aux besoins des enfants. **L'initiative pour les crèches améliore la qualité de l'accueil extrafamilial et extrascolaire des enfants et permet d'avoir suffisamment de personnel qualifié.**

Les groupes d'enfants sont trop grands dans ma crèche



■ D'accord ■ En partie d'accord ■ Pas d'accord ■ Pas de réponse

Dans ma crèche, il manque du personnel



■ D'accord ■ En partie d'accord ■ Pas de réponse

Enquête SSP 2021